



QUALITÉ ARCHITECTURALE DES BÂTIMENTS AGRICOLES



AVEC
L'ARCHITECTURE
DONNONS
DE LA QUALITÉ
À LA VIE

! LE CADRE LÉGISLATIF ! **LES ACTEURS** ! LA QUALITÉ MODE D'EMPLOI !
! LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION ! **TÉMOIGNAGES** ! BIEN-ÊTRE ANIMAL !
! MATÉRIAUX ! **PMPOA** ! BIBLIOGRAPHIE ! ADRESSES UTILES ! LEXIQUE !



Type normand, alsacien, latin ou gaulois, maison basque ou alpine, par leur architecture, les bâtiments agricoles anciens ont contribué à forger les identités locales.

L'architecture agricole a évolué à la mesure des mutations qu'a connues l'agriculture. Au cours du dernier siècle, de nouveaux modes de production ont été adoptés, la mécanisation s'est développée et des impératifs accrus d'ordre sanitaire ou environnemental se sont imposés. Dans le même temps, la surface moyenne des bâtiments agricoles a augmenté, pour désormais atteindre plus de 470 m².

Chaque année, nos agriculteurs construisent 10 millions de m² de bâtiments agricoles, soit 35 % des constructions non résidentielles.

Autant dire que si les bâtiments agricoles, par leurs matériaux, leur style, leur implantation ont largement contribué à façonner les identités locales, l'architecture agricole contemporaine dessine, pour une large part, le visage de notre patrimoine de demain.

Édifier un bâtiment agricole témoigne de la part d'un agriculteur d'un pari courageux sur l'avenir. À l'investissement financier, s'ajoute le choix d'un système d'exploitation, avec ses répercussions sur les conditions de travail et le cadre de vie. L'exploitant qui entend construire un bâtiment agricole doit intégrer de nombreuses contraintes zootechniques, architecturales, réglementaires, économiques et environnementales. Aussi, s'entourer de spécialistes s'avère-t-il indispensable à la réussite d'un tel projet. Ce partenariat entre agriculteurs, conseillers dans le domaine du bâtiment, conseillers techniques, paysagistes et architectes est à l'image de la réalité de notre agriculture : divers, orienté vers le développement durable et ouvert sur la société. Dans cette perspective, nos ministères ont élaboré en commun cet ouvrage dédié à la qualité architecturale des bâtiments agricoles. Cette collaboration s'inscrit dans la campagne d'intérêt général que le Ministère de la culture et de la communication mène jusqu'en juin 2003 sur le thème de la qualité architecturale.

Ce document aura rempli son objectif s'il peut aider les agriculteurs et ceux qui les conseillent à concevoir des bâtiments agricoles répondant mieux aux besoins fonctionnels, économiques mais aussi esthétiques du monde agricole et rural.

Hervé Gaymard,

ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Jean-Jacques Aillagon,

ministre de la culture et de la communication



Éric Bardon, directeur de publication

Catherine Rivoal, directrice éditoriale :

catherine.rivoal@agriculture.gouv.fr

Marielle Roux, rédactrice :

marielle.roux@agriculture.gouv.fr

Pascal Xicluna, photographe

Crédit photos : *phototheque@agriculture.gouv.fr*

(Photos matériaux *paille crépie* et *bois cordés* p. 38 :

Philippe Heitz)

Jean-Charles Federico, directeur artistique :

jean-charles.federico@agriculture.gouv.fr

François Petit, graphiste :

1972@wanadoo.fr

Photogravure & Impression :

Croma Service

Février 2003

COMITÉ DE PILOTAGE

Régis Ambroise (MAAPAR* /DERF)

Pierre Autissier (MAAPAR* /DEPSE/SDEA)

Fredrick Laloy (MAAPAR* /DEPSE/SDEA)

Isabelle Bertrand (MCC* /DAPA)

Jean-Marc Richet (MCC*)

Carole Veyrat (MCC* /DAPA)

Jean-Yves Blanchin (Institut de l'élevage)

Jean-Marie Descamps (APCA*)

Patrick Docher (Auvergne Promobois)

Philippe Gallot (MEDD* /DNP/SP2)

Michel Pelenc (FNHDR* /SICA*)

Nicolas Rousseau (FNHDR* /SICA*)

Isabelle Thauvel (CAUE* 45)

Voir p. 48 « Les partenaires de l'édition ».

*Lexique p. 51

Remerciements

Les exploitants : Christophe et Gilles Brast, Daniel Chauveau et Philippe Olivier, André Avet-Foraz, Philippe Langlois, Jean-Philippe et Jean-Michel Royer, monsieur et madame Verschaeve ; et pour leur contribution : Joël Bironneau, Cédric Bachelerie, Alain Chauvet, Michel Colache, Michel Costes, Pierre Ély, Jean Fouin, Claude Galand, Claude Galley, Maurice Jeantet, Bernard Masson, Daniel Masson, Christophe Rabiller, Didier Seurot, Serge Teisserenc, Auguste Tarayre, Louis-Marie Vezin.

Nous remercions tout particulièrement Jean-Yves Blanchin (Institut de l'élevage), Patrick Docher (Auvergne Promobois), et Michel Pelenc (FNHDR* / SICA*).

SOMMAIRE

Introduction	9	EXEMPLES ET TÉMOIGNAGES	
Le cadre législatif	10	– Qualité du cadre de vie	26
Du projet agricole... au projet architectural...	11	– Confort de l'utilisateur	28
Les acteurs, un échange d'expériences	13	– Insertion paysagère	30
– L'agriculteur	14	– Un bâtiment durable et évolutif	32
– Le conseiller CAUE*	14	– Qualité des bâtiments, qualité des produits	34
– Le conseiller bâtiment	15	Bien-être animal	37
– L'architecte	16	Les matériaux	40
La qualité mode d'emploi	18	PMPOA*	43
Recommandations	21	Exemple de document	45
Schéma du processus de construction	22	Bibliographie	46
		Adresses internet	47
		Infos / Services	49
		Termes techniques	50
		Lexique des sigles	51



De nombreux documents sont consacrés à la construction des bâtiments agricoles, soit pour retracer leur évolution au cours des siècles, soit pour en éclairer un aspect technique. Ce guide a une toute autre ambition.

Nous avons souhaité rencontrer des exploitants qui ont récemment fait l'expérience de la construction. Nous voulions entendre leur témoignage et comprendre : pourquoi ont-ils construit, quelles étaient leurs motivations, qu'attendaient-ils du nouveau bâtiment, quelles conclusions tiraient-ils de cette expérience ?

Nous sommes partis à la rencontre de six exploitants. Leur point commun ? Pour construire, ils avaient fait appel à des aides extérieures (architecte, conseiller bâtiment, conseiller CAUE*).
Un premier constat : chaque agriculteur est ravi de cette nouvelle construction. « Aucun bâtiment n'est parfait », dit l'un d'entre eux. Pour autant, en faisant le tour de chaque exploitation, les motifs de satisfaction ne manquent pas : gain de temps, aspects plus pratiques et agréables du travail, plus de bien-être pour les animaux. Il y a aussi la fierté de valoriser l'exploitation et la qualité de ses produits sans oublier l'amélioration du cadre de vie et la reconnaissance sociale qu'apporte un bâtiment respectueux de son environnement et du paysage qui l'entoure.
Second constat : chaque exploitant est persuadé que, sans l'aide d'experts, le bâtiment ne serait pas d'une si grande qualité. L'un d'entre eux, « dans la foulée », fait construire sa maison d'habitation par le même bureau d'architecte.
Quant à Philippe Olivier et Daniel Chauveau, les associés du GAEC* la ferme de la Bazinière, ils viennent de se décider pour la construction en 2003 d'un nouveau bâtiment pour leur laiterie.

Au-delà de la satisfaction évidente des exploitants, ces reportages nous ont apporté une vraie surprise : l'estime et la confiance réciproques que se témoignaient agriculteurs, architectes, paysagistes et conseillers bâtiments après plusieurs semaines de labeur.

LE CADRE LÉGISLATIF

LOI SUR L'ARCHITECTURE DE 1977

UNE RECHERCHE DE QUALITÉ

Construire un bâtiment, c'est une recherche de qualité. La Loi sur l'architecture de 1977 pose clairement cette ambition dès son premier article : « *L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* ».

LES SEUILS LIMITES

Pour les bâtiments agricoles, le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction supérieure à 800 m² et 2 000 m² pour une serre de moins de 4 m de haut (170 m² pour les maisons individuelles).

Ces seuils s'appliquent pour tout nouveau bâtiment comme pour les modifications de volume de constructions existantes.

CODE DE L'URBANISME

LE « VOLET PAYSAGER » DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis le 1^{er} juillet 1994, la demande de permis de construire comprend un « volet paysager ». Une notice doit permettre d'apprécier l'impact visuel du projet, décrire le paysage et l'environnement existants et exposer les dispositions prévues pour assurer l'insertion dans ce paysage de la construction, de ses accès et de ses abords.

VALIDITÉ DU PERMIS, DÉCLARATION D'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Le dépôt en mairie de la demande de permis de construire ouvre l'inscription de la demande qui doit aboutir dans un délai de deux mois. L'absence de notification de l'administration vaut pour « accord tacite ». Attention ! les travaux doivent être entrepris dans un délai de deux ans. Une demande de prorogation de validité pour un an peut être déposée dans le délai minimum de deux mois avant l'expiration de la date de validité. Lorsque les travaux sont achevés, le bénéficiaire du permis doit le signaler en adressant une déclaration d'achèvement de travaux.

LE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Nécessaire à l'agriculteur pour bénéficier des aides de l'État, le certificat de conformité atteste que la construction est bien conforme au permis. Tout constructeur est responsable du bon fonctionnement des équipements et installations et de tout désordre pour le gros oeuvre pendant dix ans.

LA RÉCEPTION DES TRAVAUX

Point de départ des responsabilités légales, la réception des travaux est indispensable et doit faire l'objet d'un procès verbal. L'architecte qui a fait le projet et qui a suivi le chantier assiste l'agriculteur. Au regard du droit, l'exploitant est le seul à pouvoir accepter ou refuser les travaux. L'assurance décennale et trentennale de l'architecte couvre l'exploitant.

LA GARANTIE « DOMMAGES-OUVRAGES »

Une assurance de garantie « dommages-ouvrages » (articles L 242.1 et suivants du code des assurances) assure la remise en ordre rapide de tout sinistre pendant la période décennale avant toute recherche de responsabilité. L'agriculteur doit par ailleurs être couvert en responsabilité civile.

DU PROJET AGRICOLE... AU PROJET ARCHITECTURAL... s'entourer, réfléchir, décider, construire

Vous avez un projet ? Donnez-vous du temps. Un bâtiment agricole fonctionnel, adapté à vos besoins et à vos attentes ne se construit pas sur un modèle standard. Loin de toute improvisation, chaque décision doit être pensée et discutée. Rencontrer des spécialistes du bâtiment agricole, consulter des revues spécialisées ou participer à des journées portes ouvertes permet d'établir avec précision le projet agricole auquel le nouveau bâtiment contribuera dans les meilleures conditions. Une à deux années sont nécessaires pour mener à bien cette réflexion.

À chaque étape, l'exploitant ne doit pas perdre de vue son but : construire un bâtiment de qualité, fonctionnel et économique, cohérent avec son projet d'exploitation.

Pourquoi construire ?

La mise aux normes est souvent le facteur déclencheur qui vient s'ajouter à d'autres motivations : réorganiser les espaces de travail, installer l'exploitation en dehors du village, créer une activité de gîte rural ou de ferme pédagogique, ou encore, dans la perspective d'une cession, anticiper la séparation entre la maison d'habitation et l'exploitation.

La décision de construire résulte toujours d'une concordance de besoins ou de contraintes. Ainsi, mettre aux normes ou restaurer un bâtiment ancien endommagé par la tempête de 1999 peut représenter un investissement assez conséquent pour décider la construction d'un nouveau bâtiment qui sera l'occasion de redéployer l'activité de l'exploitation.

Les aides et subventions

Des aides régionales peuvent s'ajouter aux aides d'État : prêts bonifiés, PMPOA 2, Contrat d'agriculture durable (CAD*), aides aux bâtiments en zone de montagne, aide à l'installation, OFIVAL*. Pour la simplification administrative, la DDAF* instruit le dossier et vérifie pour chaque type d'aide le respect des taux et des plafonds ainsi que la cohérence de l'ensemble. Pour une grande majorité de dossiers, les aides représentent 10 à 20 % du coût total de l'investissement.

« *Les aides et subventions sont la cerise sur le gâteau* » déclarent volontiers les agriculteurs qui témoignent de leur expérience dans les pages qui suivent. Leur conseil : concevoir le projet dans un premier temps sans tenir compte du montant des aides.

Formation à la construction en Haute-Savoie

Chaque année, la Chambre d'agriculture organise deux stages de six jours, répartis sur trois semaines, avec un volet financier et une partie conception du bâtiment où intervient un architecte consultant du CAUE*. Entre 12 et 20 personnes participent à chaque session.

Programme : contexte territorial, intégration paysagère, enjeux économiques, dossier PAM*, évaluation des coûts et montage financier, permis de construire, aspects techniques du bâtiment, plusieurs visites de bâtiments et d'équipement de traite, témoignage d'un agriculteur.



LES ARCHITECTES

LES CONSEILLERS

LES AGRICULTEURS

LES ACTEURS

Un échange d'expériences

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Lieu de vie et de travail, une exploitation est un espace complexe. Construire un nouveau bâtiment demande de repenser l'ensemble de l'organisation de l'exploitation, de comprendre son évolution, son fonctionnement et d'en repérer les dysfonctionnements.

L'échange d'idées entre l'agriculteur, les conseillers spécialisés et l'architecte apporte un regard neuf sur l'exploitation. Tous ces métiers sont autant d'expertises et d'expériences réunies pour un même projet.

Pour l'agriculteur, cet investissement personnel, de temps et d'argent, est une assurance sur l'avenir :

il est difficile et très coûteux de remédier aux inconvénients d'un bâtiment mal pensé.

Prendre le temps de discuter, circuler sur l'exploitation, faire des photos, réaliser des croquis et des schémas, élaborer plusieurs avant-projets permet de définir peu à peu un bâtiment fonctionnel, durable et économique, dont l'aspect extérieur reflète la qualité du projet de l'exploitant.

Exemple de collaboration

Ancrés localement, les spécialistes de la construction agricole se connaissent et ont l'habitude de travailler ensemble. En Aveyron, comme dans de nombreux départements, chaque projet est réalisé par une équipe complète composée du conseiller bâtiment de la chambre d'agriculture, du conseiller technique et de l'architecte de la SICA-HR* ainsi que du conseiller du GDS*, pour les bâtiments d'élevage. Ainsi pour Michel Costes, directeur de la SICA-HR* de Rodez :

« Nous avons formé une équipe pluridisciplinaire et complémentaire qui permet d'arriver, j'espère, à un bon résultat. C'est une équipe de conception qui crée le bâtiment ».

L'agriculteur

Il est le maître d'ouvrage. L'opération est réalisée pour son compte. Entouré des conseillers agricoles et de l'architecte, il décide du projet agricole et de la conception technique du bâtiment. Cette collaboration est pour l'exploitant une garantie de qualité dans la construction et de respect des coûts et des délais.

La construction d'un nouveau bâtiment va modifier l'organisation du travail et le cadre de vie. Tous les membres de la famille et toutes les personnes qui travaillent sur l'exploitation sont concernées. Elles doivent être consultées et participer à l'élaboration du projet.

Le conseiller CAUE*

En consultant le CAUE* le plus tôt possible dans sa réflexion, l'agriculteur peut rencontrer **un architecte ou un paysagiste** pour le conseiller gratuitement, l'aider dans sa démarche et l'orienter vers les différents professionnels et organismes compétents. Dans un souci de valorisation de son exploitation, aussi bien en termes de patrimoine que de fonctionnalité, l'agriculteur pourra, avec le conseiller, analyser et envisager les évolutions de paysage liées à la construction ou à la transformation des bâtiments, être guidé dans ses choix par des conseils pratiques pour mener au mieux son projet.

Daniel Masson, conseiller architecture pour le CAUE* Haute-Savoie

« En architecture, il n'y a pas de modèle standard. Il faut tenir compte d'une architecture dominante et affiner les propositions en fonction du lieu. Ainsi, en région de montagne, ne pas faire d'avant-toit donne un aspect plus industriel. Dans le cas de façade très longue, nous proposons une réflexion sur les bardages, leur couleur. Nous n'intervenons pas sur la technique intérieure mais nous pouvons donner des conseils : pour une grange, nous conseillons le bois car le foin endommage par poussées le bardage métallique. Une grande majorité d'agriculteurs est intéressée par cette réflexion sur leur bâtiment, sur l'intégration dans le site. »

Le conseiller bâtiment

Homme de terrain, le conseiller joue un rôle essentiel : tout au long du processus, il assure la cohérence du projet agricole.

Les chambres d'agriculture, les SICA-HR* et les organisations professionnelles proposent les services de conseillers spécialisés. Leur expérience du monde agricole leur permet d'apporter les solutions adaptées à chaque projet en associant les contraintes de construction et les spécificités d'une exploitation. Présent dès l'amont, le conseiller bâtiment aide en permanence l'agriculteur dans ses décisions et démarches administratives. Parallèlement, il fait bénéficier l'architecte de son expertise en matière agricole : impératifs de mode de production, réglementations sanitaires, loi sur l'eau, mise aux normes... Il peut également suggérer l'intervention d'un technicien spécialisé pour un atelier précis. Au cours des différentes phases de réalisation du projet, le conseiller bâtiment participe au respect de l'objectif final : construire un bâtiment économique, durable et fonctionnel.

Bernard Masson, conseiller technique de la SICA-HR* Aveyron

« Je suis conseiller bâtiment d'élevage. Je suis le lien entre l'agriculteur et l'architecte, je connais les contraintes des deux, je fais un travail de médiation. »

LES SERVICES BÂTIMENTS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET AUTRES ORGANISMES PROFESSIONNELS

Les chambres d'agriculture et autres organismes professionnels agricoles sont employeurs d'environ 350 conseillers spécialisés en bâtiments essentiellement en bâtiments d'élevage.

Ils accompagnent les agriculteurs dans la réflexion d'un projet et, pour certains services bâtiments, dans la réalisation des travaux.

En fonction de leurs compétences, ils réalisent également des diagnostics pour la « mise aux normes » des bâtiments d'élevage dans le cadre du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA*) dans les exploitations d'élevage, des évaluations de bâtiments existants, des diagnostics de repérages de présence d'amiante dans les bâtiments agricoles, des coordinations *sécurité protection santé* sur les chantiers.

Claude Galley, conseiller bâtiment de la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie

« Pour la réussite du projet, il est important d'avoir un maximum de conseillers en amont et d'établir une bonne collaboration entre les différents intervenants. »

L'architecte

À la technicité du conseiller bâtiment, l'architecte apporte son savoir-faire de bâtisseur. Il organise et aménage un espace qui respecte les contraintes de tous ordres pour un résultat correspondant aux besoins de l'utilisateur et en harmonie avec l'environnement. Totalement impliqué dans une réalité économique, sociologique et culturelle à l'échelle du pays, l'architecte fait des propositions adaptées à la région, dans le choix des matériaux notamment. Il est le chef d'orchestre qui coordonne les interventions des différents corps de métier. Des aides spécifiques sont prévues pour le coût de prestation d'un architecte (évaluée généralement à moins de 15 % des frais de construction). Avec les simulations de plans en trois dimensions, il est désormais plus facile pour l'agriculteur de « visualiser » le bâtiment dans son cadre naturel et de comprendre les divers éléments techniques du projet.

Serge Teisserenc : architecte DPLG* de la SICA-HR* Aveyron

Quel est le rôle de l'architecte ?

Serge Teisserenc : le projet agricole a été défini par l'exploitant agricole et le conseiller bâtiment sur un schéma de fonctionnement. L'architecte crée les volumes adaptés à ce projet.

En tant qu'architecte quel est votre objectif prioritaire ?

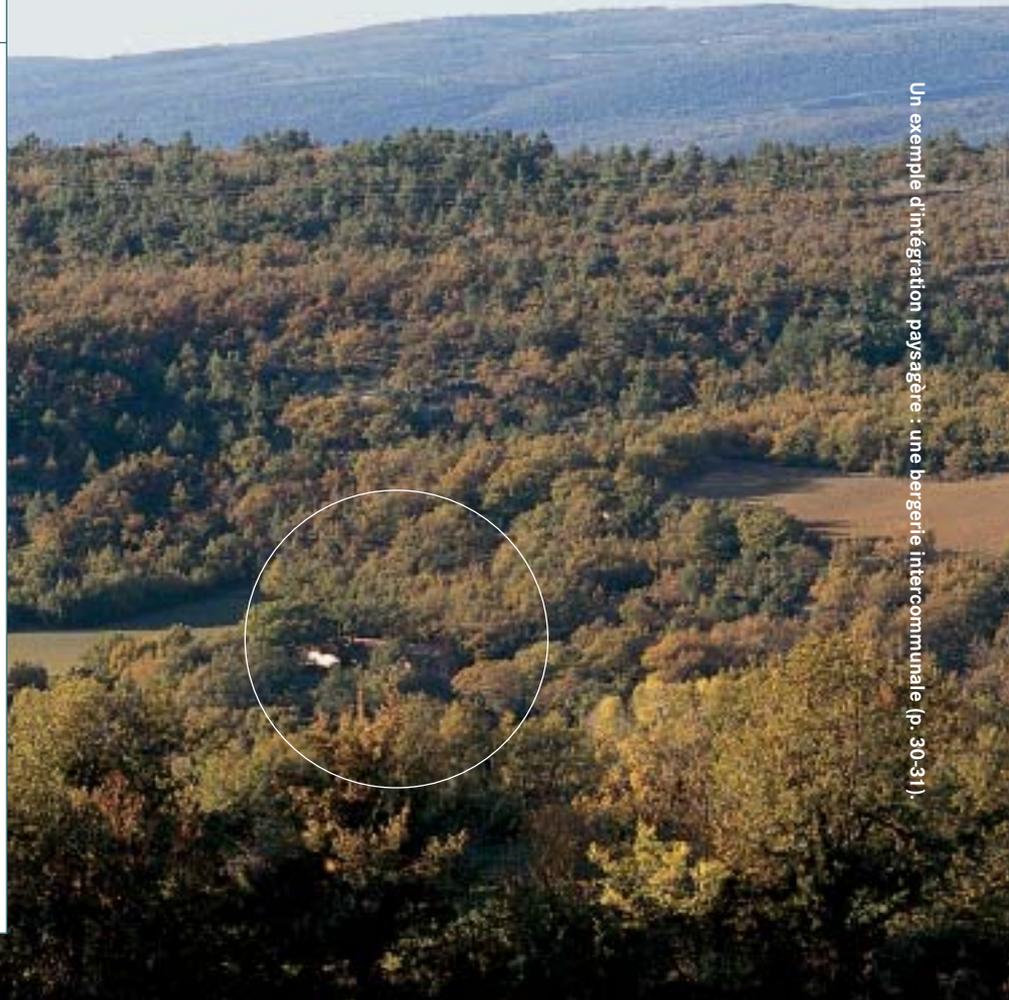
S.T. : quand le bâtiment est fini, la meilleure récompense est que le client soit satisfait tant du point de vue du bien-être des animaux que de son activité ou de l'insertion paysagère. C'est le rassemblement de tous ces critères qui fait une bonne architecture. Que cela fonctionne et que ce soit beau autant que l'on peut !

Qu'est ce qui vous guide dans le choix des matériaux ?

S.T. : il faut des matériaux faciles à mettre en oeuvre, mais aussi des couleurs en rapport avec la région. Le choix se fait également en fonction des coûts. C'est un outil de travail, il faut donc essayer de réduire au maximum le coût d'intervention des entreprises.

Lire le paysage

- ⇒ Déterminer les lignes forces du paysage : une analyse du paysage fait très souvent ressortir une dominante (une cassure, des horizontales, des étages).
- ⇒ Fixer une implantation par rapport aux maisons voisines (connaître le règlement sanitaire du département, les distances selon les bâtiments envisagés) et en fonction de la topographie (déclivité, orientation, déblais, remblais). Se méfier de la « pollution visuelle » des remblais.
- ⇒ Définir l'orientation / vent dominant et selon l'ensoleillement. Jamais sous le vent dominant qui peut amener des nuisances aux maisons d'habitation.
- ⇒ Tenir compte de l'humidité, des terrains accidentés.
- ⇒ Prévoir les accès, sorties et aires de manœuvre pour une bonne utilisation du bâtiment.
- ⇒ Mettre en valeur les abords, planter avec des essences locales est préférable.
Ne pas faire du « béton végétal ».
- ⇒ Choisir les matériaux et les couleurs pour les enduits.
- ⇒ Respecter l'environnement et la propreté du site.
- ⇒ Favoriser une meilleure gestion des déchets.



LA QUALITÉ MODE D'EMPLOI

Économie, esthétique, évolution et environnement :

ainsi sont souvent résumées les qualités attendues de tout nouveau bâtiment.

S'y ajoutent, pour une construction agricole, des critères comme le confort et la sécurité de l'utilisateur, le bien-être des animaux ou une meilleure circulation sur l'exploitation.

De fait, par son contexte, chaque projet contient ses propres objectifs de « qualité » dont le niveau de réalisation reste subjectif.

Pour autant, cette « qualité à l'usage » ne peut être obtenue sans concertation et échanges d'idées entre l'agriculteur, l'architecte et les conseillers techniques à chaque étape de la conception du bâtiment : le projet agricole, le projet architectural et la réalisation.

LA QUALITÉ MODE D'EMPLOI

⇒ **Un fonctionnement économique**

Un bâtiment s'inscrit dans le temps. Les coûts de construction doivent être étudiés par rapport au coût de fonctionnement. Être le plus précis possible lors de l'élaboration du projet permet d'éviter sur le chantier les initiatives de dernière minute, voire un coûteux retour en arrière.

Un bâtiment onéreux est celui qui répond mal aux besoins réels, et cela pour des années.

⇒ **Plus de confort pour l'utilisateur**

Quelle que soit sa production, l'agriculteur souhaite toujours économiser les gestes inutiles, travailler avec plus de confort et d'efficacité et perdre moins de temps. La conception des bâtiments et la circulation d'un poste à l'autre sont essentielles pour l'organisation du travail.

Exemple : avec la possibilité du séchage en grange, les chantiers de fenaison sont moins contraignants. La récolte peut être étalée dans le temps sans risquer de manquer le bon moment et l'agriculteur est moins tributaire de la planification de la CUMA* ou d'une entreprise de travaux agricoles.

⇒ **Une qualité d'hygiène assurée**

Un bâtiment bien conçu est une première étape vers plus d'hygiène. Certaines configurations favorisent les bonnes conditions sanitaires.

Exemple : les fourrages secs sont à privilégier. La question des bâtiments réapparaît : où le stocker ? Une solution peut être le séchage en grange ou le séchage au sol avec un foin récolté plus tôt.

Agir pour la qualité avec des bâtiments en bois en Auvergne

Depuis 1999, la Région Auvergne accorde une aide aux exploitants et aux CUMA* qui choisissent le bois pour un bâtiment d'élevage, de stockage ou de fourrage.

La subvention est plafonnée à 3 811 € par projet pour une utilisation du bois sur charpente, ossature, bardage ou huisseries extérieures.

Chaque année, 60 à 80 projets bénéficient de cette aide.

La Région Auvergne valorise ainsi deux filières importantes pour son économie, le bois et l'élevage, tout en agissant sur la qualité des paysages, essentielle pour développer le tourisme vert.

« Le bois est un peu plus cher, mais l'aide rétablit la compétitivité », constate l'un des responsables, Alain Renoud. « En fait, le problème n'est pas le prix mais l'offre : nous manquons d'artisans et d'entreprises pour mener à bien les projets ».

Attention ! L'utilisation du bois ne suffit pas à garantir la notion de qualité. Une approche globale et architecturale est nécessaire.

LA QUALITÉ MODE D'EMPLOI

👉 Le bien-être du troupeau

Les animaux sont particulièrement sensibles aux critères d'hygiène. Des litières facilement entretenues, une salle nettoyée après chaque traite, un éclairage suffisant et une bonne ventilation apportent du bien-être au troupeau. Propreté et confort sont des facteurs de qualité pour la production et facilitent le travail de l'éleveur.

👉 Un cadre de vie qui concilie l'utile à l'agréable

Construire un bâtiment agricole, c'est créer un outil de travail qui va faire partie du quotidien pendant des années. De plus, il s'ajoute souvent à un ensemble existant. Le soin apporté à son traitement, au choix des volumes, des matériaux, des couleurs et à ses abords, est un facteur de qualité de vie pour l'exploitant et pour toute une communauté.

👉 Une trace durable dans le paysage

« Visualiser » le bâtiment de près et de loin est nécessaire pour trouver les outils de l'insertion paysagère. Lors de la phase de réflexion, tenir compte de la structure du paysage permet d'intégrer le bâtiment dans l'ensemble du paysage. À l'issue du chantier, les aménagements paysagers, avec notamment les plantations et le traitement des abords et des accès, donnent à l'exploitation une cohérence esthétique en reliant « naturellement » la construction à son site d'accueil. un bâtiment moderne bien conçu enrichit le paysage.

LA QUALITÉ MODE D'EMPLOI

⇒ Une image positive de l'agriculture

Pour le consommateur, « ce qui est beau est bon ». Des abords entretenus, un lieu de production soigné, un ensemble intégré au paysage donne un sentiment de confiance et de sécurité aux touristes et visiteurs de passage qui sillonnent les routes de campagnes.

⇒ Un respect de l'environnement

Richesse des sols ou qualité de l'eau, la préservation des ressources naturelles doit se réaliser sans nuire à la qualité des paysages ruraux. Depuis 1994, le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) contribue à la qualité des pratiques d'épandage par un soutien aux investissements. Le second PMPOA (PMPOA 2) stipule que l'exploitant présente dans son dossier « une description de l'insertion paysagère des aménagements envisagés » (arrêté du 26 février 2002 – voir annexe p. 41).

Une charte pour améliorer la qualité des bâtiments d'élevage en Bretagne

Quel est le principe de cette « Charte qualité-conception » ?

Olivier Rosat : il y a dix ans, le *GIE* lait-viande Bretagne* (interprofession élevage ruminant) a créé le *Comité régional Bâtiment* avec un triple objectif : améliorer la qualité du lait, la santé des animaux mais également le respect de l'environnement avec la mise en place du premier PMPOA*.

La principale action s'est développée à partir de 1995 avec une « Charte qualité-conception » qui définit les différentes étapes de l'élaboration du projet ainsi que les documents qui devront être remis à l'éleveur par le concepteur (avant-projet, plans, devis). Près de 60 conseillers bâtiments de chambres d'agriculture et de laiteries (qui ont souvent des bureaux d'études intégrés) adhèrent à cette charte.

Pourquoi avoir défini une seconde charte axée sur la construction ?

O.R. : nous avons voulu aller plus loin en intégrant les constructeurs. En effet, les agriculteurs assurent souvent le suivi du chantier. Or, le constructeur, qui n'a aucune compétence en matière de zootechnie, ne respecte pas toujours les préconisations et modifie un certain nombre d'aménagements intérieurs sans en mesurer les conséquences. La « Charte qualité-réalisation » limite les dérapages. Il s'agit en fait d'un partenariat avec des constructeurs et surtout des artisans. Cette charte analyse les points clefs d'une réalisation et détaille les obligations techniques à respecter. Au travers d'un devis clair et précis, le constructeur assure la transparence sur la nature des prestations apportées.

Quel point de cette charte vous semble particulièrement important ?

O.R. : avant l'ouverture du chantier, une rencontre est organisée pour assurer le passage du témoin et assurer une cohérence totale au bâtiment.

RECOMMANDATIONS

Ne pas perdre de vue son but : construire un bâtiment fonctionnel, économique, durable, et agréable à vivre.

Expériences et compétences sont les garanties de la réussite de votre projet. Avoir des partenaires, c'est une garantie de qualité et de respect des coûts et des délais.

Une construction ne s'improvise pas.

- ⇒ Prendre le temps d'étudier la solution la plus adaptée à son exploitation.
- ⇒ Respecter les étapes : projet agricole, projet architectural, réalisation, mise en service.
- ⇒ Rencontrer des agriculteurs qui ont suivi cette démarche, visiter des exploitations, voir des réalisations.

Rencontrer des spécialistes de la construction agricole.

Élaborer votre projet avec :

- les partenaires traditionnels du monde agricole,
- les chambres d'agriculture,
- les organismes professionnels dont les groupements de producteurs,
- les professionnels de la construction, architectes et ingénieurs,
- les paysagistes.

Établir avec l'architecte le projet architectural complet qui fera l'objet d'un permis de construire.

Selon votre projet, faites appel au spécialiste compétent.

Pour votre bloc traite, rencontrez un conseiller en équipement de traite et salle de traite.

Pour la mise aux normes de bâtiments existants, rencontrez un conseiller environnement.

Pour un bâtiment d'élevage, faire une étude de ventilation avant construction.

LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION



Agriculteur



Conseiller
CAUE*



Conseiller technique (de chambre d'agriculture,
d'organisation professionnelle, de SICA*)



Architecte

CONSTRUIRE ? Prendre le temps de la réflexion

- Extension,
- mise aux normes,
- dissocier l'exploitation de l'habitation
- éloigner l'exploitation du village

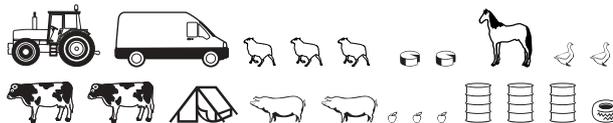


- Aller voir d'autres réalisations,
- rencontrer des conseillers et des architectes
- se fournir des guides techniques édités par les chambres et les organismes professionnels,
- suivre une session de formation.

Faire économique ne signifie pas négliger l'esthétique du bâtiment.

La qualité du projet final ne doit pas être remise en cause par des économies immédiates.

DÉFINIR UN PROJET AGRICOLE Mise en évidence des besoins du projet retenu



Prendre en compte les besoins actuels et les perspectives de développement (taille du troupeau, évolution de l'activité agricole...).

Prendre en compte les bâtiments existants, leur utilisation possible.

Déterminer les priorités.

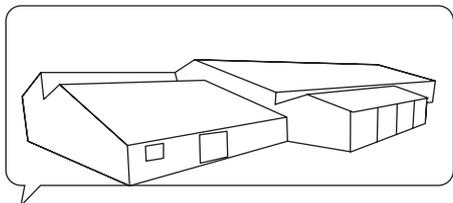
Prendre en compte l'environnement social et l'accueil :

L'agriculteur ne peut plus ignorer la société qui l'entoure et, dans son projet de construction s'imposent des impératifs extérieurs à l'exploitation.

La réalisation d'un bâtiment agricole engage radicalement l'avenir de l'agriculteur tant par l'investissement que par les années d'utilisation qu'il représente. Aussi faut-il savoir exactement ce que l'on veut construire.

L'agriculteur et le conseiller bâtiment assurent la coordination en permanence.

Traduire le projet agricole en projet architectural



L'architecte définit le projet en concertation avec l'agriculteur.

Tenir compte de la capacité d'investissement en rapport avec le coût total, les financements et la rentabilité, dans le choix des matériaux, mais aussi dans la fonctionnalité et la capacité d'évolution du bâtiment.

S'assurer de la cohérence du projet avec : l'agronomie (déjections, épandage et fertilisation), le système d'élevage, le système d'alimentation, la santé des animaux, la mécanisation, l'organisation du travail (main d'œuvre).

Respecter la réglementation : urbanisme, environnement, réglementation sanitaire. Prévention des risques majeurs : incendie, tempête, pollution.

RÉALISATION Le chantier



Demande de permis de construire.

Choix des entreprises et artisans : qui va construire, pour quels prix et dans quels délais (vérification des situations d'entreprises). Déterminer la part d'autoconstruction.

Ultimes ajustements éventuels pour assurer la concordance entre les prestations.

Le déroulement du chantier : coordination entre les corps d'état, contrôle du respect des plans et des délais.

L'architecte peut apporter son assistance dans le choix des entreprises et dans le suivi du chantier. Dans ce cas, l'exploitant peut bénéficier de l'assurance de l'architecte.

MISE EN SERVICE Étape souvent négligée



Aménager les abords du bâtiment.

Des abords peu soignés peuvent gâcher une réalisation par ailleurs réussie.

L'architecte et les conseillers agricoles doivent recueillir l'avis de l'agriculteur notamment en ce qui concerne l'adaptation du bâtiment aux objectifs fixés. Ils l'aident à tirer parti au mieux de sa nouvelle installation.





Daniel Chauveau (éleveur) et Joël Bironneau (technicien bâtiment) p. 34-35.

Climat rigoureux, espaces constructibles limités, préservation d'un patrimoine naturel, économie touristique, forte demande environnementale, en montagne, la construction doit satisfaire à de nombreuses contraintes. Dans cette nature accidentée, les bâtiments agricoles sont une composante essentielle de la construction des paysages et une garantie de qualité de vie pour l'agriculteur, sa famille, ainsi que tous les habitants de la vallée. Conscient de ces enjeux, André Avet-Foraz, éleveur de chèvres dans la Vallée des Aravies, s'est entouré de professionnels pour construire au dessus du village un nouveau bâtiment qui, sur deux niveaux, comprend la maison d'habitation et les locaux professionnels : la chèvrerie, l'atelier de transformation et le hangar à fourrage.

« *Nous voulions un bâtiment fonctionnel qui permette de travailler l'hiver sans avoir à sortir dehors. Un escalier intérieur permet de passer de la maison à la chèvrerie, explique André. C'est agréable de pouvoir aller traire en pantoufles, de rester propre et au sec. C'est plus facile et c'est un gain de temps* ». Améliorer les conditions de vie et de travail était une motivation forte pour cet éleveur qui avait conscience, en construisant sur un terrain autrefois vierge, de modifier le cadre de vie collectif.

Des choix techniques, simples et précis, ont permis de respecter et de valoriser la richesse du patrimoine local tout en affirmant la double vocation, professionnelle et privée, du bâtiment. La réussite du projet tient au travail réalisé en amont : pendant un an, les différents opérateurs de ce projet (l'agriculteur, le géomètre, le conseiller paysagiste du CAUE*, le conseiller bâtiment de la chambre d'agriculture et l'architecte de la SICA-HR*) se sont retrouvés pour affiner et enrichir le projet initial. Les objectifs fixés, apporter plus de confort pour les animaux et offrir un cadre de vie agréable à la famille de l'exploitant, ont été mis en œuvre avec une préoccupation constante : préserver la qualité de vie de la vallée et ne pas dénaturer le paysage avec un volume trop imposant. La toiture cassée diminue l'effet masse du bâtiment. Sur la partie chèvrerie, le bardage bois est posé à l'horizontal avec des tons sombres

alors que, sur les façades d'habitation, le bardage vertical vieillit d'une couleur claire. La construction a également intégré les abords de ferme : vu de la route principale, un mur de soubassement en pierres apparentes donne au bâtiment un aspect familier qui lui permet de s'intégrer sans heurt dans le paysage. La maison d'habitation à l'apparence de chalet surplombe la cour d'entrée embellie de bacs à fleurs, d'arbustes et de conifères. Lors du chantier, un frêne a été soigneusement préservé. L'exploitant a pris en charge la viabilisation du chemin d'entrée de la ferme ainsi que du parking qui, bordé d'arbres, abrite les voitures des regards et préserve la montagne de pollutions visuelles. Pour André Avet-Foraz, valoriser le patrimoine de la Vallée des Aravies est un enjeu important.

André Avet-Foraz, éleveur

« *Nous avons réfléchi au projet pendant près de 12 mois et j'ai suivi un stage pour le financement. Pour organiser la partie mangeoire, j'ai fait des visites de bâtiment. Pour la maçonnerie, j'ai fait établir six devis que j'ai pris le temps d'étudier pour en retenir trois.* »

Claude Galley, conseiller bâtiment de la Chambre d'agriculture de Haute-Savoie

« *Les communes touristiques souhaitent maîtriser le bâti en imposant par exemple des couvertures en tavaillons. Les agriculteurs l'acceptent facilement malgré les contraintes de coût.* »

Didier Seurot, architecte ENSAIS* de la SICA-HR* de Haute-Savoie

« *Une des fonctions de l'architecte est la mise en valeur des paysages et des sites. Mais elle relève aussi de l'agriculteur. Les exploitants s'investissent énormément dans leur bâtiment. Par la connaissance de leur site, ils apportent des solutions, ils nous apprennent beaucoup de choses.* »

Qualité du cadre de vie

CHÈVRERIE AVET-FORAZ À LA BALME-DE-THUY EN HAUTE-SAVOIE

André AVET-FORAZ (48 ans) / UTH* : 2 personnes / Activité : 150 chèvres /

Un atelier de transformation (fromages fermiers) / Taille de l'exploitation : 125 ha /



À l'origine, un terrain vierge, l'ancienne ferme était intégrée au village.

BÂTIMENT

Deux corps de bâtiment sur deux niveaux : 940 m². Une chèvrerie en lots libres sur litière accumulée avec stockage fourrage en partie supérieure et salle de traite. Locaux de fabrication des fromages avec logement en partie supérieure.

MATÉRIAUX

Toiture fibres-ciment, bois imprégné en bardage, soubassement maçonné enduit, parement talutage pierres, bordure de haies champêtres.

FINANCEMENT

Coût total : 305 000 €
Autofinancement : autoconstruction
Subvention de l'État : 15 000 €
Prêts bonifiés : 125 000 €

CHANTIER

Début et réception des travaux : 1995
Intervenants : exploitant, conseiller CAUE*, technicien bâtiment agricole, chambre d'agriculture, technicien et architecte SICA-HR*, et artisans.

Notre idée initiale était de faire un cube avec le bureau au dessus », se souvient Christophe Brast. « Nous avons pris contact avec la SICA-HR* pour expliquer ce que nous voulions faire et avoir une idée approximative des coûts ». De nombreuses discussions ont modifié et enrichi le projet de départ : l'implantation du bâtiment a été déplacée de 100 mètres, le bloc traite a été complètement repensé ainsi que l'organisation des pièces et ateliers. Ce nouveau bâtiment représente pour la famille Brast un projet de vie fort. « On fait beaucoup d'heures, autant que ce soit agréable » résume Gilles. Le confort et l'aisance dans le travail sont une des qualités de cette réalisation.

Sur la façade principale, avec accès par la cour, sont juxtaposés le bureau, la laiterie et une pièce sans fonction précise mais qui sert de « sas » avant la partie logement des animaux. Chaque pièce est dotée d'une première porte ouvrant sur l'extérieur et d'une seconde pour la circulation intérieure. Chaque technicien (laitier, vétérinaire) dispose ainsi, selon sa fonction, d'un accès direct au bâtiment tandis que l'exploitant peut aisément recevoir un visiteur sans avoir à traverser d'ateliers ni déranger les animaux.

Christophe Brast, éleveur

« Dans l'ancienne stabulation, pour s'occuper des veaux, nous avions des contraintes d'aller et venues pour la paille, le lait, etc. Désormais, l'eau chaude ou les médicaments sont à proximité, dans la pièce juste à côté. C'est un gain de temps et plus de commodité. Nous sommes plus présents avec les vaches sans passer plus d'heures sur l'exploitation. On peut se permettre de passer plus de temps de surveillance. »



L'organisation intérieure du bâtiment a été conçue de manière à faciliter les gestes quotidiens de l'éleveur dans son travail. La salle où sont logés les veaux dispose de deux portes : l'une s'ouvre sur le sas (salle avec médicament, eau chaude), la seconde sur le box à vêlage, lui-même installé dans la stabulation pour ne pas trop isoler des bêtes habituées à vivre en troupeau. Christophe et Gilles apprécient le confort obtenu grâce à cette disposition rationnelle des différents ateliers : chaque instant gagné dans les déplacements permet d'accorder plus de temps pour l'observation du troupeau, tâche essentielle pour un éleveur. À cette fin, dans le sas, une fenêtre a été percée au dessus de l'évier dans le mur mitoyen avec la stabulation. Ainsi tout en se lavant les mains, en discutant avec le vétérinaire ou en préparant la traite pour les veaux, l'éleveur peut garder un œil sur ses vaches.

Gilles et Christophe Brast ont aussi voulu un outil de travail adapté au mode de vie contemporain : une pièce de 5 m² avec douches doit être prochainement aménagée. Elle a été agrandie d'un mètre par la famille Brast attachée au confort de vie pour elle-même mais aussi pour toute personne travaillant sur l'exploitation.

Serge Teisserenc, architecte DPLG* de la SICA-HR* de l'Aveyron

« Gilles et Christophe Brast tiennent compte du fait que leur exploitation est à 6 km de Rodez. Réceptifs aux questions d'environnement, ils sont attachés à la qualité de vie pour la communauté et pour eux-mêmes dans leur travail et leur vie de famille. »

Confort de l'utilisateur : une qualité d'usage remarquable.

ÉLEVAGE BRAST (GAEC*) À DRUELLE EN AVEYRON

UTH* : 4 personnes (Christophe, Gilles, Jeanne et Thérèse) / Activité : 77 vaches laitières /



À l'origine un terrain vierge, l'ancienne ferme était intégrée au village.

BÂTIMENT

Une stabulation et un hangar. 2 100 m².
Stabulation avec couchage pailleux et exercice des animaux sur caillebotis.

MATÉRIAUX

Charpente métallique, couverture fibres-ciment naturel, bastaings et claires-voies en bois, bardage en pignon avec tôles prélaquées, agglos et crépis.

FINANCEMENT

Coût total : 350 000 €
Autofinancement : 82 000 €
Subvention de l'État et mise aux normes : 33 000 €
Prêts bonifiés : 235 000 €

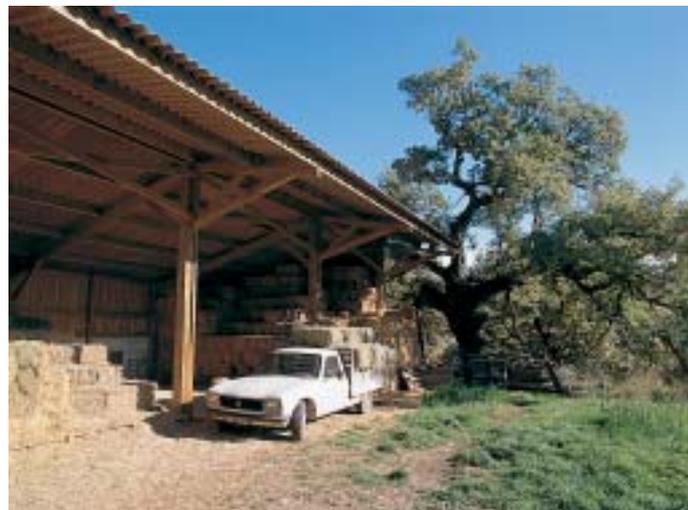
CHANTIER

Début des travaux : janvier 2000
Réception : septembre 2001
Intervenants : exploitant, conseiller FODSA* pour étude ventilation, conseiller de chambre d'agriculture, conseiller technique et architecte SICA-HR*.

Le potentiel fourrager est l'une des richesses de la région. Aussi, quand Philippe Langlois, berger herbacier*, s'est vu contraint de quitter la bergerie qu'il exploitait en fermage, le Syndicat des communes du Pays d'Apt décide de l'aider à maintenir son troupeau en finançant la construction d'une nouvelle bergerie. Un bail de 10 ans est signé avec la commune de Caseneuve pour une clairière située en pleine garrigue. Cette localisation, en parfaite cohérence avec le système pastoral, présente cependant un inconvénient majeur : de vieux chênes ombragent ce terrain. Aussi, souhaitant avant tout préserver ces témoins d'un autre siècle, le Syndicat se prononce pour un terrain situé plus en hauteur. L'Institut de l'élevage et le CAUE* du Vaucluse sont associés au projet pour apporter leurs compétences techniques en matière de construction de bâtiment d'élevage. En accord avec le berger, l'architecte propose de construire une bergerie avec une charpente en métal et bardage bois et un système de ventilation par prises d'air latérales avec volets mobiles et sortie d'air par le faitage. Dans cette construction, la lumière est apportée par du bardage translucide incliné tandis que le toit (pour éviter l'effet de serre que peut provoquer le fort ensoleillement de la région) est en tôles de fibres-ciment opaques.

L'originalité du projet tient en fait dans son emplacement. Car l'architecte a su convaincre le Syndicat de communes que les « *vieux chênes ne sont pas une contrainte mais bien au contraire un atout pour l'insertion paysagère* ». De plus, argumente-t-il, « *construit sur une hauteur, le bâtiment se détachera encore plus. Autant profiter de la clairière pour insérer la bergerie au creux de la futaie* ». À l'architecte de faire valoir tout son art pour jouer sur les volumes, épouser les contours du paysage et inscrire le bâtiment dans les lignes du paysage. « *Le volume, avec une portée de 15 m, est la principale difficulté d'une telle construction* », se souvient aujourd'hui l'architecte. Déclivité, ensoleillement, déblais, remblais, tous ces éléments topographiques sont pris en compte pour « insérer » la bergerie à flanc de colline entre les arbres. L'architecte tire partie au maxi-

imum de l'existant pour organiser l'exploitation : la cour « naturelle » que constitue la clairière est fermée par les arbres, le hangar à fourrage et la bergerie. Les deux bâtiments sont reliés par un portail en bois qui s'ouvre sur la garrigue où passe un chemin de randonnée. En raison de ce passage public, le hangar (construit en bois comme la bergerie) prend appui sur un mur monté plus ou moins à sec, en pierres locales, avec un parement brique à l'intérieur. Ce muret a une double fonction : renforcer l'insertion paysagère tout en formalisant les espaces respectifs du berger et des usagers du chemin communal. Fonctionnelle pour le berger et confortable pour les animaux, cette bergerie est un exemple particulièrement réussi de respect des paysages naturels. En 2001, elle a reçu le 2^e prix CAUE* du Vaucluse qui a, pour la première fois, distingué une construction du monde rural.



« Les arbres vieux de 150 ans ont été préservés. »

Insertion paysagère

BERGERIE INTERCOMMUNALE À CASENEUVE DANS LE VAUCLUSE

BÂTIMENT

Une bergerie de 550 m² soit 18 x 35 m,
un hangar à fourrage de 200 m²

MATÉRIAUX

Bois, bardage translucide incliné pour aération,
toit en fibres-ciment rouge.

FINANCEMENT

Coût total : 14 000 € (financement européen pour
reconversion du Plateau d'Albion)

CHANTIER

5 semaines, arrivée du troupeau (400 brebis),
en octobre 99.

Intervenants : conseiller GDA* élevage, conseiller
pastoral CERPAM*, conseiller bâtiment d'élevage,
architecte, artisans.

Pierre Ely, architecte DPLG*

« C'est l'usage que l'on fait de la matière qui lui donne sa noblesse. Il est essentiel de bien utiliser les matériaux, pour leurs qualités et leurs défauts. Le travail de l'architecte c'est d'adapter le bâtiment à son coût, c'est de trouver une solution financière aux problèmes les plus complexes. L'insertion paysagère c'est travailler sur la localisation, les volumes, les rythmes, les portées, les textures externes. »

Comment construire sur une parcelle de 100 m de long et 15 m de large ? Georges Royer, viticulteur à Landreville, réalise très vite que seul un architecte peut exploiter les contraintes de cette parcelle située à l'entrée du village, enclavée entre deux champs, et avec une pente de l'ordre de 10 % ! Le Rendez-vous est pris avec le conseiller bâtiment de la SICA-HR* de l'Aube pour exposer le projet : développer l'activité de récoltant pour intégrer la champagnisation. Ce projet est un véritable pari, financier et économique. Il s'agit de construire pour les futures générations (fils et petits-fils) un bâtiment de travail qui puisse s'adapter au mode de production. Au-delà des contraintes classiques de toute construction, (terrain, PLU*, règlement sanitaire, insertion paysagère) l'architecte, en collaboration avec le conseiller bâtiment et l'exploitant, doit concevoir l'organisation intérieure en fonction des différentes étapes du processus : pressurage, cuverie, vieillissement, mise en bouteille, remuage-dégorgement et habillage des bouteilles.

Optimisant la forte déclivité, la cave d'une surface de 250 m² est sous terre tandis que le reste du bâtiment est organisé sur trois niveaux. Ainsi, les bennes à jus sont installées juste au-dessous des pressoirs (et non pas juxtaposées) ainsi que les bennes pour les marcs de raisin. Les surfaces des différents ateliers ont été dessinées pour pouvoir adapter progressivement le matériel au développement de l'activité : en 1991 l'un des deux pressoirs d'une capacité de 4 000 kg de raisin est remplacé par un nouveau, plus large, plus imposant mais d'une capacité double pour le même temps de travail. En 1999, la cuverie s'équipe de trois nouvelles cuves inox, d'une hauteur bien plus importante que les précédentes. En 2000, au dessus des pressoirs, sont installés des tapis de déroulement qui amènent directement à l'extérieur du bâtiment les caisses vides qui sont aussitôt lavées à grande eau en limitant les manipulations. Autre exemple, suite à l'achat en 1991 d'un terrain mitoyen, une nouvelle porte a été créée sur le flanc droit du bâtiment permettant une meilleure cir-

culcation des camions au moment des vendanges. Le bâtiment se prête aux aménagements nécessaires pour accompagner le développement économique : en 15 ans, la production est passée de 120 000 à 180 000 bouteilles par an avec 30 % de ventes intracommunautaires. Agés de 30 ans, Jean-Philippe et Jean-Michel associés en SCEV* avec leurs pères, se félicitent du choix de leur grand-père. Ils disposent d'un bon outil de travail garant de la réussite économique des Champagnes Royer.

Claude Galand, directeur de la SICA-HR* de l'Aube

« Notre plus grande préoccupation est de traduire ce que le maître d'ouvrage souhaite en jouant sur les volumes pour éviter une construction trop monolithique. »



Alain Chauvet, architecte DPLG de la SICA-HR* de l'Aube

« Il était difficile pour nous de dresser une structure métallique classique montée en plein milieu d'un champ sans prendre en compte l'aspect environnemental et l'aspect patrimonial. Situé à moins de 100 m de l'église du village, site classé, le projet a dû recevoir l'aval de l'architecte des Bâtiments de France. »

Un bâtiment durable et évolutif

CAVES ROYER - SCEV* À LANDREVILLE DANS L'AUBE

4 associés (fils et petits-fils) / UTH* : 8 personnes à temps complet hors vendange /
Double activité : récoltant-manipulateur et pressurage pour des tiers / 22 hectares de vignes /

À l'origine : sur cette parcelle, un hangar pour stockage d'engins et le site principal situé au coeur du village.

BÂTIMENT

H : 10 m (4 m pour les bennes) - L : 91 m
1 500 m² sur 3 niveaux

MATÉRIAUX

Grand mur de soutènement, bardage en acier laqué, pierre calcaire dur du pays, portes en bois, panneaux Réglit, dalle en béton ferrailée pour une charge de 10 tonnes/essieu.

FINANCEMENT

Coût total : 700 000 €
Autofinancement : 20 %
Prêts bonifiés : 80 %

CHANTIER

Construction en plusieurs tranches.

Intervenants : architecte et technicien de la SICAHR*, architecte des Bâtiments de France et artisans.



Jean-Philippe Royer, associé de la SCEV*

« Avec l'accroissement de notre développement, nous commençons à manquer de place, mais le bâtiment vieillit très bien et reste pratique dans son utilisation. Il bouge au fil du temps notamment en fonction des possibilités d'extension sur les parcelles voisines. L'évolution logique à dix ans serait un doublement du bâtiment qui, vu le contexte de forte pente, serait dans les mêmes dispositions que celui-ci. Doubler de surface en largeur. »

La Bazinière : l'exploitation a une double activité répartie entre les deux associés. Philippe, 30 ans, s'occupe des 55 vaches, qui donnent 135 000 litres de lait par an en quota laitier et 300 000 litres par an pour la vente directe. Daniel, 55 ans, est chargé de la partie transformation. Yaourt, fromage et crème fraîche sont vendus à la grande distribution sous la marque *La ferme de la Bazinière*. Depuis plusieurs années, la création des logo et packaging des produits est confiée à un studio graphique. « *Un très bon investissement* », se félicite Daniel.

Pour renforcer la crédibilité des produits *La Bazinière* auprès des acheteurs de la grande et moyenne distribution, Daniel et Philippe ont souhaité quitter le village où était enclavée l'exploitation et construire un nouveau bâtiment qui serait une vitrine de la qualité de leur travail. À cet objectif marketing s'ajoutait un désir d'éleveur : mettre les vaches en pâture. Fin 1999, les deux associés ont rencontré le conseiller bâtiment de la chambre d'agriculture pour lui exposer leur projet : profiter d'un terrain disponible pour délocaliser le bâtiment principal. 18 mois plus tard, le troupeau quittait le village et s'installait dans une nouvelle stabulation, réalisée tout en bois, charpente et bardage, avec une façade ouverte donnant sur les prairies.

Implanté au bout d'un court chemin de terre, en bordure de parcelle, à l'écart de toute habitation et des structures routières, le bâtiment semble comme immergé dans la nature. Par la simplicité des volumes,

l'espace, la luminosité, la chaleur du bois et la qualité acoustique, la stabulation apparaît comme un lieu préservé, d'une grande douceur de vivre, où vont et viennent des vaches paisibles élevées au grand air.

« *Avec le conseiller de la chambre d'agriculture, nous avons eu une approche technique qui portait, par exemple, sur la salle de traite ou le type de logettes. Avec la SICA*-Concept'Océan, nous avons beaucoup parlé esthétique* », explique Daniel Chauveau. Le bois s'est imposé comme une évidence pour ses qualités d'esthétique, d'ambiance et pour le bien-être des animaux. Le projet initial prévoyait une poutre en treillis pour donner plus de volume au centre, mais pour des raisons de coûts, la charpente a finalement été élevée avec des fermes traditionnelles moisées. Joël Bironneau, conseiller technique de la SICA*-Concept'Océan, précise que « *la réussite du bâtiment tient aussi au travail du charpentier qui a su saisir l'esprit du projet* ».

Décembre 2002, un second permis de construire vient d'être déposé par Philippe et Daniel qui, très satisfaits de la stabulation, souhaitent, pour la laiterie, un nouveau bâtiment adapté à la fonction commerciale. Leur projet : du métal et du bois, un pignon en crépi et devant le bureau, de la pierre pour donner une apparence « vieux village ». Aux exigences de qualité des consommateurs, Daniel et Philippe apportent leur réponse : une économie agricole moderne, avec une production de qualité que valorise l'exploitation.

À l'origine un terrain vierge, l'ancienne ferme était intégrée au village

BÂTIMENT

Une stabulation ouverte, avec couchage paillé et aire d'exercice des animaux sur caillebotis. 1 000 m².

MATÉRIAUX

Charpente en bois, parois en béton, bois traité pour bardage et portail, toiture fibres-ciment vert bouteille.

FINANCEMENT

Coût total : 260 000 € / Auto-financement : 23 700 €

Subvention de l'État - PMPOA* : 29 000 €

CTE* avril 2000 : 12 200 €

Prêts bonifiés PAM* : 137 200 €

Autre prêt ordinaire : 57 900 €

CHANTIER

Début des travaux : mai 2000, réception : mai 2001.

Intervenants : exploitant, conseiller de la chambre d'agriculture, architecte et technicien SICA*-Concept'Océan, et artisans.

Qualité des bâtiments, qualité des produits

GAEC* LA BAZINIÈRE À SAINT-MAIXENT-DE-BEUGNE DANS LES DEUX-SÈVRES

2 associés : Philippe Olivier (31 ans), Daniel
Chauveau (55 ans) / 4 salariés / UTH* : 6
Activité : 77 vaches laitières / Un atelier
de transformation (fromage blanc et yaourt) /
Taille de l'exploitation : 93 hectares /

Philippe Olivier, éleveur

*« Il n'est pas possible de bâtir un produit tout fait.
Le bâtiment est conçu comme l'on veut travailler.
Nous avons visité sept à huit bâtiments et nous avons
retenu le meilleur de chacun pour avoir un outil
rationnel. »*

Daniel Chauveau, éleveur

*« Un produit du terroir, c'est aussi une image ! Une
stabilisation de qualité donne confiance aux visiteurs. »*

Christophe Rabiller, architecte DPLG*, SICA* Concept'Océan

*« On assiste à un retour des citadins dans des villages
autrefois désertés : délocaliser l'exploitation facilite
cette nouvelle cohabitation. De plus, dans la per-
spective d'une cession, je préconise de dissocier
l'habitation du lieu de travail. »*





BIEN-ÊTRE ANIMAL

Dans une étable, les animaux saturent l'air très rapidement. Une brebis ou une chèvre éliminent deux à trois litres d'eau par jour sous forme de vapeur et une vache, près de douze litres.

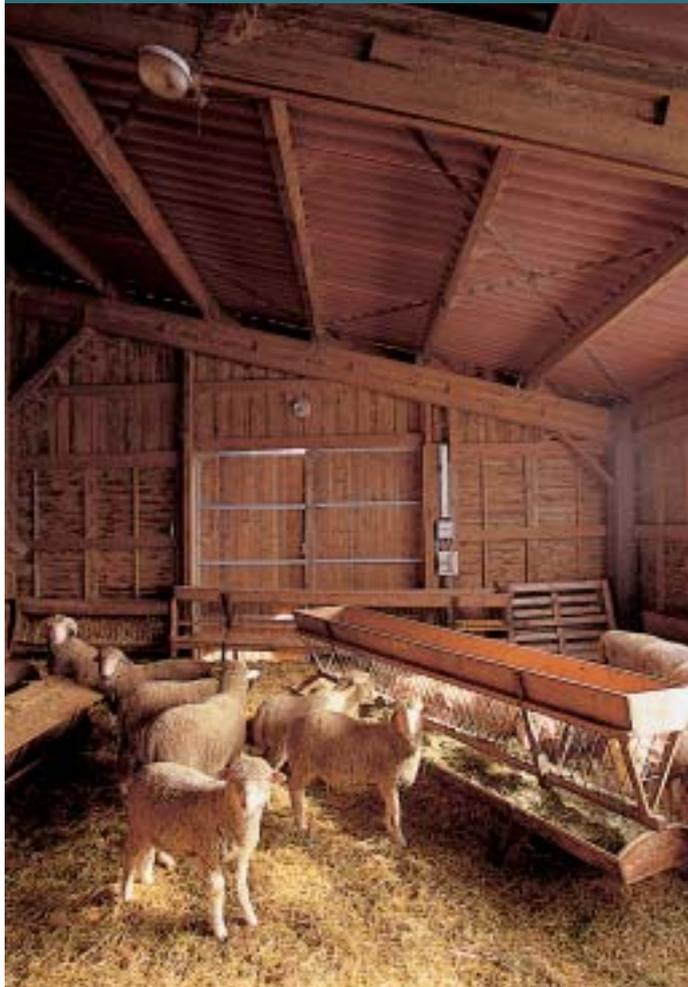
Afin de limiter nombres de pathologies comme les mammites, les boiteries, les broncho-pneumonies ou les maladies néo-natales, aérer le bâtiment, sans faire de courant d'air, est une priorité.

La première qualité pour un bâtiment est de permettre une bonne ventilation et donc une meilleure maîtrise des agents infectieux. Aire de vie, volume d'air, température, humidité ambiante, ouvertures et bien sûr, nombre de têtes du troupeau, tous ces critères sont pris en compte par l'architecte et les conseillers bâtiment ou d'élevage pour installer des circuits d'air performants qui assurent une vitesse de renouvellement d'air suffisante. Le choix de la ventilation se fait en fonction du type de bâtiment, de l'exposition du site et de l'altitude. La ventilation statique, conjugue l'effet vent et l'effet cheminée avec une arrivée d'air latérale, en pignon ou rempan de toiture et une sortie d'air au faîtage. Extracteur d'air, régulateur de débit et sonde de température assurent la ventilation dynamique. Dans de nombreux élevages, les claires-voies et les filets brise-vents facilitent l'aération du bâtiment.

La santé et le confort des animaux dépend également de la cohérence entre l'aménagement intérieur (type de logettes, litière accumulée, litière paillée, salle de traite) et la structure du bâtiment. La réflexion sur le projet agricole menée en amont par l'agriculteur et les conseillers techniques (élevage ou bâtiment) est donc essentielle.

Elle permet à l'architecte de concevoir un bâtiment qui sera adapté au travail de l'éleveur et source de bien-être pour les animaux. Ainsi, le bâtiment détermine le mode d'alimentation des animaux qui apprécient une nourriture stable, propre, sans souillure ni humidité.





Auguste Tarayre, conseiller bâtiment, ambiance et hygiène de la FODSA*

Quelles sont les qualités d'un bâtiment d'élevage ?

Auguste Tarayre : Les animaux craignent avant tout l'humidité et les grosses variations de température. Pour un bovin, le logement est un chapeau qui le met à l'abri des courants d'air. On s'aperçoit également que les effets de volume importants ne sont pas néfastes pour la santé des bovins.

Quelles sont vos recommandations pour les aires de repos ?

A.T. : Lorsqu'il y a un projet de construction, je vois toujours les aires de vie des animaux en tenant compte du bien-être animal et du confort de l'éleveur. Dans tous les cas de figure, l'aire de couchage ne doit pas comporter d'effet courant d'air. L'expérience démontre un comportement moins agressif entre bovins et une durée de repos supérieure dans le cas d'une aire de couchage type logette individuelle. Jusqu'au milieu des années 1990, pour l'aire de couchage type litière accumulée, la théorie était de donner environ 5 m² d'aire de couchage pour un bovin adulte. Si on passe à 7 m², les résultats sont bien meilleurs, le taux de cellules somatiques diminue. Mais il ne faut pas aller au-delà car sinon, la vache se ballade !

Et pour l'aire d'exercice ?

A.T. : avec un sol non glissant, deux solutions sont envisageables : une aire d'exercice à l'intérieur du bâtiment de repos avec affouragement intégré ou une aire d'exercice extérieure comprenant un affouragement distribué ou en libre service.

Apporter du confort pour la traite

« Pour que les vaches travaillent bien, il faut qu'elles soient bien. » Convaincu de cette idée, Christophe Brast, éleveur en Aveyron a fait poser des fenêtres dans la salle de traite. Il a également pris soin de prévoir une aire d'attente aux surfaces suffisantes pour faciliter le mouvement des bêtes. Par ailleurs, deux ventilateurs sont posés pour chasser les mouches pendant l'été.

LES MATÉRIAUX



Une gamme étendue de matériaux et de couleurs est aujourd'hui proposée permettant une architecture de qualité, personnalisée et adaptée à son environnement. Plusieurs critères interviennent dans le choix des matériaux : leur qualité, la facilité de mise en œuvre, l'entretien, l'esthétique, le coût, mais aussi les rationalités zootechniques et sanitaires. L'offre des constructeurs est également déterminante. Les entreprises et artisans se spécialisent dans un savoir faire et tous les matériaux ne sont pas également diffusés sur l'ensemble du territoire. Cette différence dans l'offre explique que, pour un bâtiment de même volume, construit avec les mêmes matières, le coût diffère parfois fortement d'une région à une autre. Pour bénéficier du plus grand choix possible et de conseils avisés (en dehors de toute considération commerciale), l'expérience d'un architecte ou d'un conseiller bâtiment est particulièrement précieuse. Connaissant bien les matériaux, les classiques comme les plus récents, ils sont en mesure de choisir dans la gamme que propose le constructeur les produits les mieux adaptés au projet, et parfois, d'obtenir une qualité ou une couleur spécifiques.

BOIS



Jean Fouin,
architecte du centre
de formation de *Maisons*
paysannes de France

« Le bois est le matériau qui répond le mieux à l'intégration. Sa couleur varie en fonction de la couleur de la terre et de la lumière. »

MENUISERIES



Sauf dans le cas du bois autoclavé, les bardages bois nécessitent un entretien qui varie selon l'essence, l'exposition et l'usage. L'épicéa, le douglas et le pin sylvestre sont les essences les plus couramment employées.

Les avantages du bois sont nombreux : sur le chantier, le bois représente un gain de temps car il est facile à mettre en œuvre (sans eau ni sable) et les bardages peuvent être prémontés.

En cas d'incendie, contrairement aux idées reçues, le bois résiste mieux que d'autres matériaux car toute la structure n'est pas emportée par la chaleur de la combustion. De plus, le bois se prête facilement aux aménagements : il est toujours possible de démonter pour procéder à une extension. Pour les bâtiments d'élevage, les propriétés isolantes du bois assurent un confort thermique élevé. L'aération est meilleure, la condensation réduite et les bruits sont absorbés. Autant de qualités qui améliorent la qualité sanitaire des troupeaux et facilitent le travail de l'éleveur.

Écologiques, durables et d'une grande qualité esthétique et d'ambiance, les bâtiments en bois permettent aux agriculteurs d'agir directement sur la construction des paysages de demain et de faire reconnaître cette contribution au bien-être individuel et collectif.



Pour les laiteries et ateliers de transformation, la réglementation impose du PVC blanc pour les portes et fenêtres. Mais, hors ces ateliers, les menuiseries permettent de personnaliser le bâtiment en jouant sur les couleurs et les matériaux.

COUVERTURE



Elle peut être en plaques de fibres-ciment, tôle ou bac acier. La tôle translucide, très pratique pour l'apport de lumière, doit être utilisée avec précaution dans les régions ensoleillées pour ne pas provoquer d'effet de serre. Avec l'interdiction de l'amiante depuis le 01/01/1997, les constructeurs ont dû s'adapter pour trouver de nouvelles fibres.

MAÇONNERIE



Le bois cordé : technique utilisée par les pionniers canadiens, le bois cordé présente l'avantage d'une grande inertie isothermique.

Les bottes de paille crépies : utilisées comme des moellons géants, les bottes de paille sont noyées dans le béton et le crépi. Elles sont ainsi à l'abri du feu et des rongeurs.

Sur de nombreux chantiers, les agriculteurs réalisent eux-mêmes des travaux simples comme la pose de bardage bois ou la maçonnerie (plaques préfabriquées, parpaings ou briques enduites). D'autres techniques sont possibles comme le *bois cordé* ou les bottes de *paille crépie* qui sont faciles et peu coûteuses à mettre en œuvre.

PMPOA

En 1994, afin de lutter contre la dégradation continue des eaux destinées à la consommation humaine, les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, en concertation avec les organisations professionnelles agricoles, ont mis en place, le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) avec deux volets : aménager les bâtiments et le stockage pour limiter les pollutions, et améliorer les pratiques agromomiques. Le financement des travaux nécessaires, assuré pour un tiers par l'État et les collectivités territoriales, un tiers pour les agences de l'eau et un tiers par les éleveurs, a été reconduit avec le second PMPOA (PMPOA2), qui couvre la période 2002-2006. Ce second programme prévoit également « une description de l'insertion paysagère des aménagements envisagés ».

PMPOA 2

Le PMPOA 2 est mis en œuvre dans des zones prioritaires dans lesquelles peuvent être intégrés tous les élevages, quelle que soit leur taille. Hors ces zones prioritaires, sont éligibles les éleveurs ayant plus de 90 unités gros bétail (UGB) ou 70 dans le cas des jeunes installés. Les zones prioritaires correspondent pour l'essentiel aux zones vulnérables définies en application des directives nitrates.

Le volet agronomique est renforcé :

Déjà obligatoires en zone vulnérable, en application de la directive nitrate, le cahier d'épandage et le plan de fumure prévisionnels doivent désormais être joints à l'étude préalable du PMPOA. Le raisonnement des apports d'azote doit être intégré à l'estimation de la capacité de stockage des effluents qui est au minimum celle exigée par la réglementation mais qui peut être supérieure si le raisonnement agronomique le justifie.

En application de la décision européenne du 31 octobre 2001, « les agriculteurs situés en zone vulnérable qui n'auront pas adhéré au PMPOA 2 ne pourront pas bénéficier d'autres aides publiques pour l'investissement sur leurs exploitations ».

La « directive nitrates », directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991

Elle constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions liées à l'azote toutes origines confondues (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agro-alimentaires, boues). L'application nationale de cette directive comprend :

- la délimitation de zones vulnérables dans les secteurs où les eaux présentent une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 milligrammes par litres et/ou ayant tendance à l'eutrophisation (prolifération des algues) ;
- la définition de programme d'action qui, dans les zones vulnérables, s'applique à tous les agriculteurs avec des objectifs quantifiés de gestion des fertilisants azotés et de couverture des sols. En dehors des zones vulnérables, un code national des bonnes pratiques agricoles, d'application volontaire, est recommandé.

bâtiment agricole DOSSIER N° _____

Commune _____
 Lieu-dit _____
 Cadastre Section N° Feuille N° Parcelle Surface _____

DEFINITION DES CONTRAINTES

DESERTE DU TERRAIN

- Voie d'accès _____
- Alimentation eau _____ distance _____ débit _____
- Alimentation électrique _____ distance _____ puissance _____
- Evacuation E.P. _____ distance _____
- Evacuation E.U. _____ distance _____

CONTRAINTES D'ENVIRONNEMENT

- Climat local :
 - sexi _____ Mbre de _____ vents _____
 - température mini _____ jours _____ maxima _____
 - Topographie _____ altitude _____
 - Nature du sol _____
 - PROXIMITE PAR RAPPORT AUX TIERS
 - Habitations _____
 - Lignes haute tension _____
 - Puits _____
 - Sites _____
 - Plans d'urbanisme _____
 - P.D.S. _____
 - Remarques particulières _____
- Ets publiques _____
- Cours d'eau _____
- Canalisation _____
- Foncaines _____
- Matériaux exigés _____
- Matériaux interdits _____



- Existence servitudes éventuelles _____
- Enquête de commodo et incommodo _____ Résultats _____
- Nuissances (odeurs, etc...) _____

CONTRAINTES DUES A L'EXPLOITANT

- Dates de mise à disposition des bâtiments : _____

CONTRAINTES FINANCIERES

- Plafond d'investissement Bâtiments + V.S.D. _____
- Accord préalable C.R.C.A.L. _____
- % autofinancement _____ dont participation aux travaux _____
- Remarques _____

Bibliographie

– *Maisons paysannes de France*

Trimestriel - Dossier bâtiments agricoles, mars 2003.

– *L'agriculture et la forêt dans le paysage*

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, novembre 2002.

– *Le paysage dans les espaces agricoles franciliens*

(IAURIF) et (DRIAF) Ile de France, 2002.

– *Le jardin paysan*

Louise Ranck, Éditions du Rouergue mars 2002.

– *Guide de valorisation du patrimoine rural*

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 2001.

– *Agriculture et environnements*

CD-Rom, Educagri Éditions, 2001.

– *Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)*

Ministère de la culture et de la communication, 2001.

– *La ferme réinventée constructions agricoles du XIX^e siècle*

Éditions du Conseil général de Loire-Atlantique, 2001.

– *Guide d'observation du patrimoine rural*

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, 2000.

– *Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers*

Fédération des parcs naturels régionaux de France, série de six plaquettes : *Paysages de zones humides*, *Paysages de bocage*, *Paroles de paysages*, *Terrasses agricoles*, *Pâturages boisés*, *Feu pastoral*, 2000.

– *Vers l'agriculture durable*

Brigitte Briel et Lionel Vilain, Educagri Éditions, 1999.

– *De l'exploitation agricole à l'agriculture durable*

Lionel Vilain, Educagri Éditions, 1999.

– *Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme*

M.N. Buchou, M.H. Loze, A. Velche, supplément au n°860 de *Chambres d'agriculture*, novembre 1987.

– *Bâtiments agricoles architecture et devenir du Paysage*

Association française de génie rural, 1998.

– *Agriculture, monde rural et environnement : qualité oblige*

Collection des rapports officiels, la Documentation française, 1999. Un résumé de ce rapport est disponible à l'adresse :

www.environnement.gouv.fr/actua/cominfos/dosdir/agridron9903.htm

Publications des chambres d'agriculture et CAUE*

Les chambres d'agriculture et les CAUE réalisent des plaquettes et des documents concernant la qualité architecturale des bâtiments agricoles. **Quelques guides publiés en 2002 :**

— ***Guide méthodologique pour une gestion concertée des paysages dans un projet de terroir***

Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, ENITAC, CRENAM.

— ***Guide de sensibilisation pour la conduite d'un projet de bâtiment agricole***

Le CAUE du Morbihan avec la collaboration de la Chambre d'agriculture du Morbihan.

— ***Bâtiments agricoles et paysages de Touraine***

Anne Velche et Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire.

La liste complète des publications des CAUE* sur les bâtiments agricoles est disponible sur internet à cette adresse : www.caue45.fr

Adresses internet

www.aimerlarchi.culture.fr

—

www.apca.chambagri.fr

—

www.cirad.fr/itavi.html

—

www.cndb.org

—

www.fncaue.asso.fr

—

www.habitat-developpement.tm.fr

—

www.inst-elevage.asso.fr

—

www.itp.asso.fr

—

www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

—

www.service-public.fr

—

www.agriculture.gouv.fr

—

www.environnement.gouv.fr

—

www.equipement.gouv.fr

—

www.culture.gouv.fr



AVEC
L'ARCHITECTURE
DONNONS
DE LA QUALITÉ
À LA VIE



APCA :

Assemblée permanente des chambres d'Agriculture.

L'APCA représente la profession auprès des pouvoirs publics par l'intermédiaire des chambres d'agriculture départementales et régionales. Organismes consulaires, les chambres d'agriculture assurent auprès des agriculteurs une mission de conseil et de développement avec notamment les services bâtiments.

APCA - 9, avenue George V - 75008 Paris

01 53 57 10 10

www.paris.apca.chambagri.fr

Auvergne Promobois est une association interprofessionnelle qui regroupe les entreprises et organismes représentatifs des secteurs d'activités liés au travail du bois en Auvergne. Elle assure une mission de promotion de l'utilisation du bois et propose des conseils techniques auprès des entreprises de la transformation du bois.

Auvergne Promobois - Maison de la Forêt et du bois

Site de Marmilhat - BP 104

63 370 Lempdes

04 73 98 71 10

www.auvergne-promobois.com

CAUE : Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

La Loi sur l'architecture du 03/01/1977 a créé les CAUE, organismes départementaux qui ont pour objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (Loi n°77-2 du 03/01/1977).

Les CAUE exercent une mission d'intérêt public dans un cadre et un esprit associatifs. Lieux de rencontres et d'initiatives ouverts à tous, les CAUE conduisent des actions d'information, de formation et de conseil auprès des communes comme des particuliers. Plus de 1 000 professionnels travaillent dans les CAUE au sein d'équipes pluridisciplinaires composées essentiellement d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes et d'ingénieurs en aménagement, d'environnementalistes et d'écologues. Ces conseillers apportent une aide à la décision et à la conception qui peut aller jusqu'à la définition d'un cahier des charges. Le conseil au particulier

est gratuit. Les coordonnées des 88 CAUE départementaux sont disponibles sur le site de la fédération nationale :

www.fnceaue.asso.fr

Fédération nationale des CAUE

20-22 rue du Commandeur - 75014 Paris

FNHDR :

Fédération nationale habitat et développement rural.

Fondée en 1949, le réseau habitat & développement (FNHDR) participe activement au développement durable des territoires avec notamment les Sociétés d'intérêt collectif agricole d'habitat Rural (SICA-HR) qui conçoivent les projets architecturaux et assurent le suivi des travaux jusqu'à la réception des travaux. L'équipe SICA-HR développe ses talents pour tous : agriculteurs, particuliers, collectivités locales et organismes HLM. Ancrées localement, les équipes SICA-HR travaillent en partenariat permanent avec les organisations professionnelles (chambres d'agriculture, CAUE, DDAF*). La FNHDR intervient dans le champ de l'économie sociale à travers trois autres métiers : l'aide à la décision et au montage de projets immobiliers avec les associations habitat & développement, la gestion locative avec les Services immobiliers ruraux et sociaux (SIREs) et le développement local avec les organismes ALKHOS.

Habitat & développement (FNHDR)

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS

01 45 26 69 66

www.habitat-developpement.tm.fr

e-mail : fnhdr@wanadoo.fr

Institut de l'élevage.

Association Loi 1901, l'Institut de l'élevage est un organisme de recherche appliquée et de développement pratiquant expertise et conseil sur l'organisation de l'élevage, sa modernisation et sa compétitivité. L'adaptation des systèmes d'élevage aux exigences citoyennes de sécurité alimentaire, de bien-être animal, de qualité environnementale et d'aménagement du territoire est l'un des axes de son action. Des informations sur les bâtiments d'élevage sont disponibles sur le site internet (ci-dessous), rubrique *club des métiers*.

Institut de l'élevage.....

149, rue de Bercy - 75595 Paris cedex 12

01. 40. 04. 51. 71

www.inst-elevage.asso.fr

MAAPAR : Ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales.

Le ministère participe à la mise en valeur, à l'aménagement et à la gestion du territoire rural avec l'objectif de réaliser un équilibre économique et culturel entre populations urbaines et populations rurales. La Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi (DEPSE), Bureau des CTE* et de la modernisation, a notamment pour mission la mise en valeur du territoire rural, la gestion des ressources naturelles et des sols, la prévention des pollutions d'origine agricole, la diversification du tissu économique local et le tourisme rural.

MAAPAR

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

www.agriculture.gouv.fr

MCC : Ministère de la culture et de la communication.

Le Ministère de la Culture et de la Communication organise jusqu'en juin 2003 une campagne d'intérêt général en faveur de la qualité architecturale dont le principal objectif est de sensibiliser largement les Français à l'architecture d'aujourd'hui en familiarisant le plus grand nombre d'entre eux avec les pratiques et les réalisations qui concourent à l'amélioration de leur cadre de vie bâti.

MCC-DAPA (Direction de l'architecture et du patrimoine)

3, place de Valois - 75001 Paris

www.culture.gouv.fr

www.aimerlarchi.culture.fr

MEDD :

Ministère de l'écologie et du développement durable.

Le site internet du ministère propose des dossiers thématiques sur l'environnement en général et en liaison avec l'agriculture : la pollution et les risques, l'eau, la nature et les paysages, économie et environnement, développement durable.

MEDD

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP

www.environnement.gouv.fr

Infos / Services

Ademe

27 rue Louis Vicat - 75015 Paris

01 47 65 20 00

www.ademe.fr

APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture (voir p. 48).

9, avenue George V - 75008 Paris

01 53 57 10 10

www.paris.apca.chambagri.fr

Cemagref : Centre d'études du machinisme agricole du génie rural et des eaux et forêts.

BP 44 - 92163 Antony cedex

01 40 96 41 61

www.cemagref.fr

CDIA : Centre d'information et de documentation de l'assurance.

26, boulevard Haussmann - 75009 Paris

01 42 46 13 13

www.ffsa.fr

CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée.

Route de la Durance - 04100 Manosque

04 92 87 47 54

CNDB : Comité national pour le développement du bois.

6, avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris

www.cndb.org

FNCAUE : Fédération nationale des CAUE* (voir p. 48).

20-22, rue du Commandeur - 75014 Paris

www.fncaue.asso.fr

FNGDS : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire.

149 rue de Bercy - 75012 Paris

01 40 04 49 33

FNHDR/SICA : Fédération nationale de l'habitat et du développement rural (voir p. 48).

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 PARIS

01 45 26 69 66

www.habitat-developpement.tm.fr

FPNRF : Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France.

4, rue de Stockholm - 75009 Paris

www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

GDSA : Groupement de défense sanitaire de l'Aveyron.

Avenue des Ebénistes

ZA Bel-Air

BP 3206 - 12032 Rodez cedex

05 65 42 18 92

Institut de l'élevage

149, rue de Bercy - 75012 Paris

01 40 04 51 10

www.inst-elevage.asso.fr

ITP : Institut technique du porc.

149 rue de Bercy - 75012 Paris

01 40 04 53 75

www.itp.asso.fr

ITAVI : Institut technique de l'aviculture et de l'élevage des petits animaux.

28 rue du Rocher - 75008 paris

01 45 22 62 40

www.cirad.fr/itavi.html

Maisons paysannes de France

42, rue du Faubourg Montmartre - 75009 Paris

01 44 83 63 60

OFIVAL*

80, avenue des Terroirs de France - 75012 Paris

01 44 68 50 00

Dans votre département, plusieurs organismes peuvent vous aider à concevoir et réaliser votre projet :

- ↪ La chambre d'agriculture
- ↪ Le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE - p. 48)
- ↪ Le centre d'économie rurale (CER)
- ↪ La direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)
- ↪ La direction régionale et départementale de l'équipement (DDE)
- ↪ Les SICA-HR*

TERMES TECHNIQUES

MAÎTRE D'OUVRAGE

Le bâtiment est réalisé pour le maître d'ouvrage qui est l'agriculteur. Il décide, commande, et règle les factures. Toutefois une coopérative peut être maître d'ouvrage pour un agriculteur dont elle a reçu un mandat pour agir à sa place. Elle réalise alors pour lui le bâtiment et en assure le paiement.

MAÎTRE D'ŒUVRE

C'est celui, personne individuelle, société ou groupe qui établit pour le compte de l'agriculteur les études techniques nécessaires, dirige l'exécution des travaux et vérifie les factures. Ce peut être un architecte libéral ou en société ou un architecte salarié d'une SICAHR*. Le maître d'œuvre est lié au maître d'ouvrage par une convention de prestation de service qui définit sa mission et sa rémunération.

ENTREPRENEUR

Il réalise matériellement les travaux, en général dans une certaine catégorie (charpente, maçonnerie...) appelée corps d'état. Il est lié au maître d'ouvrage par un contrat d'entreprise, plus communément appelé « marché ».

APPEL D'OFFRES

Mise en concurrence de plusieurs entreprises à l'aide des documents du projet afin d'obtenir les meilleures conditions en vue de la construction. Les marchés sont signés avec les seules entreprises retenues.

MARCHÉ

C'est le contrat qui lie l'entrepreneur au maître d'ouvrage. Il y a en général autant de marchés que d'entreprises spécialisées. Si une seule entreprise réalise toutes les catégories de travaux, il s'agit d'un marché dit « tous corps d'état ».

DEVIS

C'est un document qui permet de fixer la nature et la quantité des matériaux à mettre en œuvre. C'est pourquoi on l'appelle devis « descriptif ». Si s'ajoute le décompte des quantités d'ouvrages à réaliser, c'est un devis « quantitatif ». Enfin, si des prix prévisionnels sont appliqués à ces quantités, il s'agit d'un devis « estimatif ». Très souvent, un devis est à la fois descriptif, quantitatif et estimatif, mais les prix d'un devis estimatif sont toujours prévisionnels, c'est à dire indicatifs. Seuls les prix figurant aux marchés des entreprises sont définitifs et peuvent servir au calcul de l'ouvrage après son exécution.

CAHIER DES CHARGES

Ce document fixe les conditions auxquelles devront se soumettre toutes les entreprises exécutantes. Il existe un cahier des charges générales publié par l'Association française de normalisation (AFNOR). Il peut être établi un cahier des charges particulières pour fixer des conditions propres à chaque réalisation.

MÉMOIRE

C'est la facture présentée par l'entrepreneur. Un mémoire peut être provisoire ou définitif. Souvent, en cours de travaux, l'entrepreneur établit des « situations de travaux » par référence au marché afin de percevoir des acomptes. Le paiement d'acomptes, en cours de travaux, ne préjuge jamais de l'arrêt définitif des comptes qui a lieu en fin de chantier.

RÉCEPTION

C'est le constat par le maître d'ouvrage de la conformité des travaux aux marchés des entreprises. Le maître d'ouvrage est normalement assisté à cette occasion par le maître d'œuvre, mais c'est lui seul qui signe le procès-verbal ainsi que les entreprises présentes. La réception a lieu même en l'absence des entreprises, convoquées par lettre recommandée avec accusé de réception (AR). Si des réserves sont

* LEXIQUE

retenues pour des travaux inachevés, ou pour la reprise de malfaçons, le procès-verbal en fait état et fixe le délai d'exécution donné aux entreprises pour les compléments ou réfections nécessaires.

RETENUE DE GARANTIE

C'est une somme (en général 5 % du montant du marché) qui peut être retenue par le maître d'ouvrage jusqu'à l'entier achèvement des travaux en garantie des malfaçons éventuelles. En cas de réserves lors de la réception, celles-ci doivent être notifiées à l'entrepreneur. Si celui-ci n'exécutait pas les reprises nécessaires dans le délai fixé, ces travaux pourraient être confiés à une autre entreprise. Celle-ci serait alors payée par prélèvement sur la retenue de garantie.

APCA Assemblée permanente des chambres d'agriculture (voir p. 48).

ARCHITECTE DPLG Architecte diplômé par le gouvernement.

ARCHITECTE ENSAIS Architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg.

CAUE Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (voir p. 48).

CERPAM Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée.

CAD Contrat d'agriculture durable.

CUMA Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

DDAF Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

FNHDR Fédération nationale de l'habitat et du développement rural (voir p. 48).

FODSA Fédération des organismes de défense sanitaire de l'Aveyron.

GAEC Groupement agricole d'exploitation en commun.

GDA Groupement de développement agricole.

GDS Groupement de défense sanitaire.

GIE Groupement d'intérêt économique

HERBACIER Qui n'a pas de terres en propre.

MAAPAR Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (voir p. 48).

MCC Ministère de la culture et de la communication

(voir p. 48).

MEDD Ministère de l'écologie et du développement durable (voir p. 48).

OFIVAL Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture.

PLU Plan local d'urbanisme (remplace le POS).

POS Plan d'occupation des sols.

PAM Plan d'amélioration matériel.

PMPOA Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (voir p. 43).

SCEV Société civile d'exploitation viticole.

SICA-HR Société d'intérêt collectif agricole et d'habitat rural (voir p. 48 – FNHDR).

UGB Unité gros bétail.

UTH Unité de travail humain.

 | www.agriculture.gouv.fr